



RAPPORT DU PRESIDENT DU JURY

Examen de promotion interne d'animateur principal de 2^{ème} classe Session 2024

Propos introductifs :

Le rapport du Président du jury s'adresse à l'ensemble des candidats qui souhaitent présenter l'examen de promotion interne d'animateur principal de 2^{ème} classe.

Il est également destiné aux différentes structures qui dispensent des préparations pour les examens.

Il s'agit de dresser un bilan statistique du déroulement de cet examen, mais surtout d'apporter l'analyse du jury sur les prestations des candidats, qu'il s'agisse d'épreuves écrites ou orales.

I – PRESENTATION

En 2024, le Centre de Gestion des Alpes-Maritimes a organisé l'examen de promotion interne d'accès au grade d'animateur principal de 2^{ème} classe, objet de ce rapport, pour le compte de la région Sud, Provence-Alpes-Côte d'Azur.

L'examen d'avancement de grade d'animateur principal de 2^{ème} classe a, quant à lui, été organisé pour le compte de la région Sud, Provence-Alpes-Côte d'Azur en 2024 par le CDG des Bouches-du-Rhône (CDG13).

Ces examens sont organisés tous les 2 ans en alternance avec le concours d'animateur principal de 2^{ème} classe.

Les Centres de gestion ont fait le choix d'une élaboration nationale des sujets pour l'ensemble des examens de catégories B, transférés par la loi du 19 janvier 2007.

C'est dans ce cadre qu'une cellule nationale d'élaboration des sujets a été créée, sa mission étant de piloter le processus d'élaboration des sujets ainsi que tous les éléments relatifs au cadrage des épreuves, écrites et orales.

Cette initiative a pour objectif d'assurer l'égalité de traitement entre les candidats mais également l'harmonisation de la sélection des futurs attachés territoriaux.

A. Du cadre d'emplois :

Le cadre d'emplois des animateurs territoriaux, classé en catégorie B, relève de la filière animation. Il comprend les grades :

- d'animateur
- d'animateur principal de 2^{ème} classe
- d'animateur principal de 1^{ère} classe.

Les membres du cadre d'emplois des animateurs territoriaux coordonnent et mettent en œuvre des activités d'animation. Ils peuvent encadrer des adjoints d'animation.

Ils interviennent dans le secteur périscolaire et dans les domaines de l'animation des quartiers, de la médiation sociale, de la cohésion sociale, du développement rural et de la politique du développement social urbain.

Ils peuvent participer à la mise en place de mesures d'insertion.

Ils interviennent également au sein de structures d'accueil ou d'hébergement, ainsi que dans l'organisation d'activités de loisirs.

Dans le domaine de la médiation sociale, les animateurs territoriaux peuvent conduire ou coordonner les actions de prévention des conflits ou de rétablissement du dialogue entre les personnes et les institutions dans les

espaces publics ou ouverts au public.

Les titulaires des grades d'animateur principal de 2ème classe et d'animateur principal de 1ère classe ont vocation à occuper des emplois qui, relevant des domaines d'activité mentionnés ci-dessus, correspondent à un niveau particulier d'expertise. Ils peuvent concevoir et coordonner des projets d'activités socio-éducatives, culturelles et de loisirs, encadrer une équipe d'animation, être adjoints au responsable de service, participer à la conception du projet d'animation de la collectivité locale et à la coordination d'une ou plusieurs structures d'animation.

Ils peuvent être chargés de l'animation de réseaux dans les domaines sociaux, culturels ou d'activités de loisirs. Ils peuvent également conduire des actions de formation.

Dans le domaine de la médiation sociale, ils contribuent au maintien de la cohésion sociale par le développement de partenariats avec les autres professionnels intervenant auprès des publics visés ci-dessus.

B. Des conditions d'accès à l'examen de promotion interne :

Peuvent être nommés au grade d'animateur principal de 2ème classe après réussite à l'examen professionnel par voie de promotion interne avec épreuves :

► Les fonctionnaires :

- relevant du cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation titulaires des grades d'adjoint d'animation principal de 1ère classe et d'adjoint d'animation principal de 2ème classe,
- et comptant au moins douze ans de services effectifs en position d'activité ou de détachement dans un emploi d'une collectivité territoriale ou de l'Etat, dont cinq années au moins dans le cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation.

► Les candidats pouvaient subir les épreuves d'un examen professionnel au plus tôt un an avant la date à laquelle ils doivent remplir les conditions d'inscription au tableau d'avancement au grade d'accueil ou au cadre d'emplois d'accueil fixées par le statut particulier (Art.16 du décret n°2013-593).

► Enfin, les candidats devaient justifier être en activité le jour de la clôture des inscriptions, soit le 25 avril 2024 (Article 8 - alinéa 2 du décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 modifié).

C. De la période d'inscription et nombre d'inscrits

La période d'inscription à cette session était fixée selon le calendrier ci-dessous :

Début de la période de préinscription :	mardi 12 mars 2024
Fin de la période de préinscription :	mercredi 17 avril 2024
Date limite de validation des dossiers de préinscription :	jeudi 25 avril 2024

Le nombre d'inscrits était de 92 candidats.

II – LE PROFIL DES CANDIDATS ADMIS A CONCOURIR

Le nombre total de candidats admis à concourir, était de 50.

Genre	Nbre d'admis à concourir
Femme	30
Homme	20

Tranche d'âges	Nbre d'admis à concourir
30 à 39 ans	11
40 à 49 ans	24
50 ans et plus	15

Niveau de diplôme *	Nbre d'admis à concourir
Niveau 3 (BEP, CAP...)	10
Niveau 4 (BAC)	26
Niveau 5 (bac +2)	13
Niveau 6 (licence)	1

Mode de préparation *	Nbre d'admis à concourir
Préparation personnelle	30
CNFPT	15
Autre	5

* selon déclarations des candidats

II- L'ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ

L'examen professionnel d'accès par voie de promotion interne au grade d'animateur principal de 2ème classe comporte deux épreuves obligatoires : une épreuve écrite d'admissibilité et une épreuve orale d'admission.

Il est attribué à chaque épreuve une note de 0 à 20. Chaque note est multipliée par le coefficient correspondant. Toute absence ou note inférieure à 5 sur 20 à l'une des épreuves entraîne l'élimination du candidat.

A- Nature de l'épreuve d'admissibilité :

Cet examen comporte l'épreuve obligatoire d'admissibilité suivante :

La rédaction d'un rapport à partir des éléments d'un dossier portant sur l'animation sociale, socio-éducative ou culturelle dans les collectivités territoriales, assorti de propositions opérationnelles
(Durée : 3 heures ; coefficient 1)

Le jury détermine le nombre total des points nécessaires pour être admissible et arrête la liste des candidats admis à se présenter à l'épreuve orale d'admission.

B- Participation et résultats à l'épreuve d'admissibilité

L'épreuve écrite d'admissibilité s'est déroulée le Jeudi 19 septembre 2024 (date nationale) au Campus Carlone de Nice.

Epreuve écrite de l'examen d'animateur principal de 2ème classe PI – Session 2024	Nombre de candidats
Admis à concourir	50
Présents à l'admissibilité	35
Absentéisme %	30 %
Moyenne de l'épreuve / 20 points *	11.35
Nombre de notes éliminatoires (< à 5/20 points)	2
Nombre de candidats avec note < à 10/20 points	7
Nombre de candidats avec note ≥ à 10/20 points	26

* y compris notes éliminatoires

- ▶ 74.29 % des candidats présents ont obtenu une note supérieure ou égale à 10/20 points.
- ▶ 5.71 % des candidats présents ont été éliminés.

C- Evaluation des correcteurs de l'épreuve d'admissibilité

Les correcteurs de cette épreuve, membres du jury, ont constaté :

Une hétérogénéité du niveau des candidats au vu des notes attribuées allant de 3.5 à 16 / 20 points.

Un manque de curiosité quant à l'actualité afin de mieux contextualiser les enjeux et puiser dans ses connaissances de nouvelles pistes opérationnelles innovantes.

A noter que, même si la note de cadrage n'impose pas une conclusion, son absence laisse souvent au correcteur une impression d'inachevé.

III - L'ADMISSIBILITE

Le jury s'est réuni le Jeudi 07 novembre 2024 et après avoir examiné les notes obtenues par les candidats à l'épreuve d'admissibilité de l'examen de promotion interne d'animateur principal de 2ème classe, a déclaré **26 candidats admissibles** en fixant le **seuil d'admissibilité à 10/20 points**.

A l'issue de cette première phase :

- ▶ 74.29 % des candidats ayant participé à l'épreuve d'admissibilité ont été déclarés admissibles,
- ▶ 31 % des admissibles sont des hommes et 69 % des femmes.

IV- L'EPREUVE ORALE D'ADMISSION

Seuls les candidats déclarés admissibles par le jury ont été convoqués à l'épreuve orale d'admission.

A- Nature de l'épreuve d'admission

Un entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur son expérience professionnelle ; il se poursuit par des questions permettant d'apprécier les facultés d'analyse et de réflexion du candidat ainsi que sa motivation à exercer les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois et son aptitude à l'encadrement

(Durée : 20 minutes dont 5 minutes au plus d'exposé ; coefficient 2)

B- Participation et résultats de l'épreuve orale

Les épreuves orales d'admission ont eu lieu du Jeudi 05 au Vendredi 06 décembre 2024 dans les locaux du Centre de Gestion.

Les épreuves d'entretien ont été conduites par les membres du jury, en jury plénier.

Epreuve orale de l'examen d'animateur principal de 2eme classe PI – Session 2024	Nombre de candidats
Admissibles	26
Présents à l'admission	26
Absentéisme %	0 %
Moyenne de l'épreuve orale / 20 points	12.13
Nombre de notes éliminatoires à l'épreuve d'admissibilité (< à 5/20)	0
Nombre de candidats avec note < à 10/20	7
Nombre de candidats avec note ≥ à 10/20	19

- ▶ 73.08 % des candidats présents à l'épreuve orale ont obtenu une note supérieure ou égale à 10/20 points.

C- Evaluation des membres du jury concernant l'épreuve orale

Le jury plénier fait état des éléments suivants :

Malgré de très bons profils dénotant chez certains de réelles capacités et potentialités, les candidats doivent mieux travailler leur posture professionnelle et leur projection dans les nouvelles responsabilités incombant aux animateurs principaux de 2^{ème} classe.

La méconnaissance trop fréquente de l'environnement territorial nuit à une correcte appropriation des missions du cadre d'emplois.

Peu de candidats se sont également préparés à des situations d'encadrement.

V - L'ADMISSION

Un candidat ne peut être déclaré admis si la moyenne des notes obtenues est inférieure à 10 sur 20 points. A l'issue des épreuves, le jury arrête, par ordre alphabétique, la liste des candidats admis à l'examen.

Le jury s'est réuni le Vendredi 06 décembre 2024 et a déclaré 18 candidats admis.

Epreuve orale de l'examen d'animateur principal de 2eme classe PI – Session 2024	Nombre de candidats
Présents à l'admission	26
Nombre de candidats avec une moyenne des épreuves < à 10/20 points	6
Nombre de candidats avec une moyenne des épreuves ≥ à 10/20 points	20
Seuil d'admission / 20 points	11
Nombre d'admis	18

A l'issue de cette dernière phase de l'examen :

- 69.23 % des candidats présents à l'admission ont été déclarés admis à l'examen.
- 39 % des admis sont des hommes et 61 % des femmes.

Ci-après, quelques données statistiques sur les 18 candidats lauréats de l'examen professionnel de promotion interne d'animateur principal de 2ème classe - session 2024 :

Genre des lauréats	Total
Femme	11
Homme	7

Tranche d'âge des lauréats	Total
30 à 39 ans	8
40 à 49 ans	6
50 ans et plus	4

Niveau de diplôme des lauréats *	Total
Niveau 3 (BEP, CAP...)	4
Niveau 4 (BAC)	9
Niveau 5 (bac +2)	4
Niveau 6 (licence)	1

Mode de préparation des lauréats*	Total
Préparation personnelle	10
CNFPT	5
Autre	3

* selon déclarations des candidats

CONCLUSION :

Le jury félicite tous les lauréats de l'examen de promotion interne d'animateur principal de 2ème classe et encourage vivement ceux qui ont échoué à poursuivre leurs efforts.

Le Président du jury tient à remercier vivement les membres du jury pour leur investissement et leur disponibilité, qui ont permis le bon déroulement des épreuves.

Le 14 / 03 / 2025, Monsieur Sébastien CARLETTO, Président du jury, Adjoint au Maire de
Saint-André- De-La-Roche

Signature :

